



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

OBJET : DISPOSITIONS ORGANIQUES

20) Aménagement - Société publique locale (SPL)
Désignation du représentant de la Ville au Conseil
d'administration - Modification délibération 14/12/23

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240208-DEL20240208_20-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 20

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 20

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



DISPOSITIONS ORGANIQUES

20) Aménagement - Société publique locale (SPL)

Désignation du représentant de la Ville au Conseil d'administration - Modification délibération
14/12/23

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-9 et L.5211-10 et L.5219-2 et suivants,

vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 donnant possibilité de créer des sociétés publiques locales (SPL) pour les collectivités locales et leurs groupements,

vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris (MGP) et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

vu sa délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2023, approuvant la création d'une SPL à l'initiative de l'EPT GOB ainsi que des villes d'Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Fresnes et Villejuif, et désignant Monsieur Philippe Bouyssou en qualité de représentant, et Monsieur Jean-François Lorès, en qualité de censeur,

considérant pour rappel l'intérêt pour la Ville d'intégrer une SPL, outil lui permettant de mener à bien un certain nombre d'études/actions, avec l'appui d'une ingénierie développée par celle-ci,

considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville qui siègera au Conseil d'Administration (CA) et à l'Assemblée Générale (AG), et désigner un censeur selon son poste au sein de la collectivité,

considérant qu'il convient d'octroyer le versement du capital libérable à la constitution de la SPL à hauteur de 50%,

vu le projet de statuts modifié et le pacte d'actionnaires, ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 35 voix pour, 7 voix contre, 3 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de statuts modifiés et le pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale (SPL) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) et AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

ARTICLE 2 : APPROUVE une participation de la Ville d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 22 500 €, soit 10 % du capital dont la moitié libérable dès la création de la SPL.

ARTICLE 3 : DECIDE le versement d'un montant de 11 250 € sur le compte bancaire ouvert au nom de SPL Grand-Orly Seine Bièvre, au titre de la partie du capital libérable à la constitution de la SPL, à hauteur de 50 %.

ARTICLE 4 : PREND ACTE de la désignation de Madame Méhadée Bernard en qualité de représentante de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration (CA) et à l'Assemblée Générale (AG) de la SPL Grand-Orly Seine Bièvre, en lieu et place de Monsieur Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 5 : PREND ACTE de la désignation de Monsieur Jean-François Lorès, Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques, en qualité de censeur.

ARTICLE 6 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 14/02/2024